

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	30 (1892)
<b>Heft:</b>	52
<b>Artikel:</b>	Présages concernant le mariage : les secrets de la veille de Noël
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-193302">https://doi.org/10.5169/seals-193302</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . 4 fr. 50  
six mois : 2 fr. 50  
ETRANGER: un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### LES ABONNEMENTS

datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou du 1<sup>er</sup> octobre.

### Souvenirs historiques.

*Le pilori, — L'ancien hôpital.*

Un de nos abonnés nous écrit ce qui suit :

« Je remarque dans le curieux et intéressant plan de l'ancien Lausanne publié récemment par MM. Vuillermet, un détail que je ne m'explique pas. Je veux parler d'une espèce de colonne placée un peu au-dessous de la fontaine de la Palud. Quelques renseignements à ce sujet feraient sans doute plaisir à bon nombre de lecteurs du *Conteur Vaudois*. »

(*Un ancien abonné*).

La « colonne » dont parle notre correspondant n'était autre chose que le *pilori*, le poteau, où l'on attachait les criminels en signe d'infamie, pour les exposer aux regards et aux insultes de la foule. Au poteau était fixé un collier de fer appelé *carcan*, dans lequel on faisait entrer le cou du patient. Le collier était ensuite fermé avec un cadenas, et l'on plaçait au-dessus de la tête du condamné un écriteau portant en gros caractères ses noms, sa profession, son domicile et la cause de son châtiment.

A Lausanne, ces expositions au pilori avaient ordinairement lieu les jours de marché. Les criminels étaient livrés là à tous les outrages ; les insultes, les cris indignés de la foule étaient quelquefois accompagnés d'œufs pourris qu'on leur jetait à la face.

Nous ne savons pas au juste quand le pilori a disparu de nos mœurs. En faisant quelques recherches on pourrait sans doute facilement le savoir.

Dans notre précédent article, nous nous sommes arrêtés quelques instants à l'endroit où se trouvait jadis la porte St-Etienne. Nous ne voulons pas quitter ce quartier sans dire un mot de l'ancien Hôpital cantonal, transformé aujourd'hui en bâtiment d'école. Il a aussi son histoire.

En 1282, cet hôpital, dédié à la Vierge Marie, fut fondé avec le consentement de l'évêque Guillaume de Champvent et du Chapitre sur l'emplacement où il

existe aujourd'hui sous le nom d'*Ecole industrielle cantonale*.

Peu de temps avant la Réformation, le Conseil de la ville, contre le gré de l'évêque, s'arrogea la surveillance de l'Hôpital et de ses revenus, surveillance jusque-là exercée par un chanoine de Notre-Dame.

Le bâtiment subsista jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1766, il fut reconstruit sur les plans de Rodolphe de Crousaz, de Mézery, et vendu, en 1806, au gouvernement vaudois, qui en fit un établissement cantonal, en y réunissant la dotation de l'ancien hôpital de Villeneuve, fondé au XIII<sup>e</sup> siècle par Aymon de Savoie. On assigna en outre à l'hôpital le produit de loteries spéciales décrétées en 1807, dont le produit fut de 300,000 francs de Suisse, soit 450,000 francs fédéraux ; on lui abandonna de plus les contributions exigées des étrangers qui obtenaient la naturalisation, les legs pie et autres dons.

Le tirage de la loterie avait lieu dans la grande salle du Collège, sous le contrôle du magistrat et en présence du public. La roue était mise en mouvement par de jeunes filles vêtues aux couleurs cantonales.

Mais l'Hôpital renfermait à cette époque les malades, les aliénés et les forçats. Cet état de choses était intolérable ; aussi, quelques années plus tard, le Grand Conseil décréta l'institution d'un *hospice* de 100 lits, d'une *maison d'aliénés* pouvant contenir 40 individus. Et, en 1810, les aliénés furent transférés dans les vieux bâtiments du Champ-de-l'Air.

Les forçats prirent possession, en 1827 seulement, de la *Maison pénitentiaire*. On sait que jadis, les Vaudois condamnés à subir une détention criminelle ou correctionnelle étaient transférés à Berne, et détenus dans ce qu'on appelait alors le *Schallwerk*. Il n'existe chez nous aucune maison centrale de détention ; ce ne fut qu'après 1803 que les prisonniers, entassés dans les prisons de l'Evêché et de St-Maire, occupèrent le troisième étage de l'Hôpital de la Mercerie.

### Présages concernant le mariage.

*Les secrets de la veille de Noël.*

Sous ce titre, nous empruntons les curieux détails qui suivent à l'intéressant ouvrage de M. A. Cérésole, les *Légendes des Alpes vaudoises*. Il s'agit de superstitions très accréditées autrefois dans notre pays, et qui persistent encore dans nombre de localités.

La veille de Noël, entre onze heures et minuit, il faut aller écouter près des *assots* à porcs. Si ceux-ci grognent, on se mariera dans le courant de l'année qui va commencer.

Le célibataire qui entame par mégarde la livre de beurre qui est sur la table, se mariera dans l'année.

Si un garçon marche par inadvertance sur la robe d'une demoiselle, cela signifie que celle-ci sera invitée aux noces du garçon, et que les noces auront lieu prochainement.

Pour savoir qui l'on épousera, il faut, la veille de Noël, à minuit, descendre de son lit, en posant à terre le pied gauche le premier, et, si la lune brille, aller dans un carrefour et dire :

Lune, ô ma tant belle lune,  
Toi qui connais ma fortune,  
Oh ! fais-moi voir en rêvant,  
Qui j'aurai pour mon amant.

La personne qu'on verra en rêve sera celle qu'on épousera.

Il faut, la veille de Noël, entre onze heures et minuit, placer trois glaces en triangle dans la chambre, balayer celle-ci, recueillir les balayures, les porter à « l'égout du toit », le tout à reculons, et, en rentrant, on verra, dans l'un des miroirs, l'image de la personne qu'on épousera.

Il faut également, le 24 décembre, mettre toutes les lettres de l'alphabet dans son bas gauche, et placer celui-ci sous son oreiller ; la personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera. Ou bien on tirera au sort deux de ces lettres : ce seront les initiales du nom de la personne qu'on épousera.

Il faut, la veille de Noël, mettre un peu de farine et de cendre dans du papier et placer le tout sous son oreiller. La personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera.

Il faut, à la même date, éplucher une rave, en ayant soin de faire la pelure d'une seule pièce, puis la jeter derrière soi, par dessus la tête, avec la main gauche. La lettre que la pelure figurera sera l'initiale du nom de la personne qu'on épousera.

Le 24 décembre, il faut encore aller frapper à la porte de l'étable où sont les brebis ; si c'est une petite voix bêlante qui répond, la personne qu'on épousera sera de petite taille, tandis que si c'est une grosse voix, elle sera de grande taille.

Il faut enfin, la veille de Noël, toujours entre onze heures et minuit, aller à reculons tirer une bûche du tas de bois : si l'on tire une bûche garnie d'écorce ou de résine, elle annonce un mariage riche ; si la bûche est recourbée, elle présage une difformité, un époux bossu ou boiteux ; si elle est noueuse ou tordue, elle annonce un mauvais caractère.

S'il fait du vent le jour de la noce, cela signifie qu'il y aura du désaccord ou des querelles dans le ménage ; s'il fait mauvais temps, c'est un présage de prospérité ; s'il neige, on deviendra riche ; s'il fait beau temps, on s'appauvrira.

Se marier au mois de mai, ou le 13 d'un mois, porte malheur.

De grands yeux chez la mariée annoncent une famille nombreuse.

Au temps des couches, il faut se garder de prêter à une jeune mère ni feu ni sel, ce serait exposer le nouveau-né à ne pouvoir pas prendre le sein.

Lors des relevailles, la jeune mère doit, pour sa première sortie, se rendre à l'église ; sinon son enfant deviendra un voleur, etc.

**Autres présages relatifs à la veille de Noël et au jour de l'an.** — Il ne faut pas filer la veille de Noël, sinon le vent enlèvera le toit de la maison. Il faut, ce soir-là, mettre un gros tronc et du bon bois au feu. S'il n'est pas consumé au 1<sup>er</sup> janvier, c'est d'un heureux présage : les denrées ne manqueront pas durant l'année. Si le brasier est éteint, les denrées manqueront dans un temps proportionnel à celui qui s'est écoulé depuis la dernière étincelle jusqu'au nouvel-an. Il faut, le même soir, cacher la quenouille, afin de ne point voir de serpents pendant l'année.

Il faut, la veille de Noël, entre onze heures et minuit, fondre des plombs et les verser dans de l'eau qui ait été prise à la fontaine, en marchant à reculons. Si les plombs affectent des formes rebondies, ils annoncent la prospérité et une grande abondance d'argent. S'ils ont la forme d'une étoile, signe de bonheur, — la forme d'une croix, signe de malheur, — la forme d'un homme, présage heureux, — la forme d'une femme, présage

malheureux ; — s'ils ont l'aspect d'un animal, signe d'une mort prochaine.

Il faut, durant la même nuit, cacher le balai, afin que le vent ne découvre pas le toit pendant l'année.

Il n'est pas prudent de faire sortir le bétail, pour l'abreuver, les jours de Noël, du Nouvel-An et des Trois-Rois ; les loups viendraient le dévorer durant l'été.

Si le jour de l'an, la première personne qu'on rencontre est une femme, on aura des ennuis toute l'année.

Les *Légendes des Alpes*, de M. A. Cérésole, illustrées par E. Burnand, contiennent une foule de choses fort intéressantes, qui captivent vivement l'imagination et qu'on lit avec délices, au coin du feu, durant les longues soirées d'hiver. Ce beau volume date de quelques années déjà, mais il n'en aura pas moins de succès comme cadeau d'étrennes.

#### On farceu bin attrapâ.

Quand on va ein tsemin dè fai, on tatsè adé d'allâ dein on vouagon iô n'ia pas tant dè dzeins, et quand on arrevè à 'na gâra et qu'on s'arrêtè, y'ein a, quand bin ne sont què dou ào trâi, qu'ont la nortse dè ti fourrâ lâo fri-mousse pé la portetta po férè eincrainè ài dzeins que vollont montâ que lo vouagon est tot pliein, et quand lo trein sè reinmodè, sè remettont à lâo z'ése.

L'autre dzo, on farceu que sè trovâvè dein lo trein sè peinsâ, po dégottâ lè dzeins dè montâ dein son vouagon, dè dessuvi on petit enfant que pliâorè et fasâi dâi sicilliâiès, que lè dzeins qu'arrevâvont sè dépatsivont dè sè tserfci on autre carnotset, kâ ne fâ pas bio sè trovâ avoué la marmaille que tchurlè. Lo gaillâ avâi réussâi à restâ quasu sole dein son vouagon et l'ein étai tot conteint ; mà ào derrâi momeint vouâitsé onna fenna, que vollâvè assebin preindrè lo trein, qu'arrevè ein porteint on petit gosse que fasâi dâi ruailâiès coumeint s'on lo sagnivè, et coumeint le tserfci onna portetta dè vouagon po s'einfatâ dedein, ion dâo tsemin dè fai, que elliousâi lè portès, la criè et lâi fâ, ein lâi montreint lo vouagon iô étai lo farceu :

— Montâ pi quie ! y'ein a dza ion que bœilè.

#### On orgollâisa.

Onna fenna que coudeissâi férè la damaetta et qu'avâi mé d'orgouè què dè mounia, étai z'ua ein tsemin dè fai avoué son bouébo, et ma fâi, quand bin l'arai volliu allâ dein lè secondâs, coumeint lè damès, l'avâi du maugrâ li preindrè dâi cartes dè troisiémès, coumeint lè pâysannès ; mà clliaô tsancro dè centimes fasont défaut. On iadzo dein lo trein, le vâi son bouébo que tegnâi sa carta à la

man. Adon le lo trevougnè pè sa veste et lâi fâ tot ein colérè :

— Vâo tou catsi cllia carta, tsancro dè merdâo ! Est-te que lè dzeins ont fauta dè vairè que ne veint dein lè troisiémès !

C.-C. D.

#### Lunau.

Vo zâi racontâ lâi ya coquie teimps on histoire su on nommâ Lunau qu'avâi onna faux que copâvè lè bornâein sciein. Mè vé vo z'ein racontâ d'on autre :

On iadzo cé Lunau avâi misâ on gros tsâno que sé trovâvè bornu ào coutset dè la fonda tanquiet ào bas, que l'étai coumeint onna tesse dè peindule, dè manière que quand la voliu montâ dessu po l'ébrantsi et lâi mettrè la corda po lo teri avau, mon Lunau vint tchâidrè drâi dein lo perte dè la fonda qu'on n'a jamais su adrâi coumeint la pu frou dè lè dedein què grandteimps après. Quand son frarè lo lei ya démandâ, Lunau a repondu que se n'avâi pas pu allâ queri onna détrô po férè on perte po sailli, lâi sarâi adé.

J. E.

#### Comment finira l'Angleterre.

Un journal donnait dernièrement de très intéressants détails sur la dérive en plein Atlantique d'une parcelle détachée de la côte d'Amérique, portant un bois de bambous en pleine croissance. La dernière fois où cette île flottante fut aperçue, elle se trouvait à 1600 kilomètres de son point de départ.

M. Raoul Lucet, du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, fait remarquer que le fait n'est pas aussi rare qu'on serait tenté de le croire. Il n'est presque pas un seul des grands fleuves américains, comme le Mississippi, par exemple, l'Orénoque, les Amazones surtout, et le Rio de la Plata, qui n'en charrient à flux continu des douzaines.

Quelquefois ces îlots se forment par l'assemblage de bois flottés, arrêtés au passage par un bout de racine érectile, autour de laquelle la coulée des boues et la chute incessante des poussières vagabondes et des feuilles mortes, aidées de la végétation, cimentent définitivement le tout.

Mais il peut également arriver que sans la moindre formation artificielle de ce genre, ce soit un morceau, plus ou moins grand, du sol d'une île ou même de la terre ferme, un fragment du plancher des vaches, qui s'en aille ainsi à la dérive. Tel fut le cas de ces îles du lac Supérieur qui, l'autre année, pendant une tourmente, se détachèrent de la rive canadienne, pour aller aborder en face et se coller au territoire du Wisconsin, dont elles font depuis, par droit d'atterrissement, partie intégrante.